/CZ

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

MINISTERE DES FINANCES

CONSEIL DE GOUVERNEMENT
SECRETARIAT GENERAL
7 Avril 1960
Arrivée le 443 SGCM

9

SOMMAIRE :

Additif au décret n° 50/PCM/MF du 14 Mars 1960 désignant à titre provisoire un Secrétaire Général du MINISTERE DES FINANCES.

DECRETS DU PREMIER MINISTRE

-:-:-:-:-:-:-:-

ANNEE 1960 - I - N° 71 /PCM/MF

LE PREMIER MINISTRE,

VU la Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret N° 109/PCM du 6 Août 1959 fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;

VU le Décret N° 48 du 14 Mars 1960 portant organisation du Ministère des Finances ;

Sur la proposition du Ministre des Finances ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU ;

DECRETE :

-:-:-:-:-

ARTICLE Ier .- M. JULIENNE, SECRETAIRE GENERAL du Ministere des Finances percevra une indemnité de fonction de 20.000 Francs par mois.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

PORTO-NOVO, le 7 AVRIL 1960.-

PAR LE PREMIER MINISTRE
LE MINISTRE DES FINANCES

F. APLOGAN.-

AMPLIATIONS :

J.O.R.D.	I
P.C.M.	I5
S.G.C.M.	2
M.F.	5
MINISTRES	I4
TRESOR	2
Intéressé	I